



DELIBERATION N°2026-35
Annule et remplace la délibération n°2025-15

**Avenants aux marchés PPMA et PPMH du SBV4R pour
y intégrer le territoire de l'ancien SIRE 2**

Extrait du Registre des Délibérations

COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Stéphane LEMOINE**, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31
 Nombre de membres en exercice : 31
 Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16
 Nombre de pouvoirs : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 23

Présents : 23

M.	FREMINE DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	LOQUET Bruno	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphan	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL SAINTE-GEMME- MORONVAL
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	LUBOW Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	ANEST Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLIERS LE MORHIER
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	MEZARD Hugues	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MOISVILLE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	BERNHART Laurent	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	PACY-SUR-EURE
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	BIZARD Freddy	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents excusés : 7

M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	DUMAS Philippe	Suppléant de	ALBERT Christian	CA Pays de Dreux	SAINT-OUEN-MARCHEFR
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
Mme	PAUL Nadine	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	MITSIALIS Nicolas	Suppléant de	DUGUAY Pascal	Seine Normandie Agglomération	BUEIL
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Également présents (sans voix délibérative) : 2

M.	MEDARD Anthony	Suppléant de	ROY Raymond LUBOW	CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	GENCE Xavier	Suppléant de	Dominique	CA Pays de Dreux	MAILLEBOIS

Participaient également à la réunion : 2

M.	DESHAYE Ludovic	Conseiller municipal		CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	DEHOUMONT Ingrid	Adjointe au maire		EPN	JOUY SUR EURE

Mme Martine Le Bris est nommée secrétaire de séance.

Exposé du 3^{ème} Vice-Président :

Le Syndicat de l'Eure, de la Blaise et de la Vesgre (SEBV) nouvellement formé au 1er janvier 2025 a repris les marchés antérieurement lancés par ces prédécesseurs du SBV4R et du SIRE 2.

Dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, le SBV4R avait lancé deux marchés (2022 et 2023) concernant l'établissement des Programmes Pluriannuels de gestion et de restauration des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) sur les cours d'eau de la Vesgre, de l'Eure et de la Blaise par les délibérations 2022-07 et 2023-07. De son côté, le SIRE 2 était en cours de rédaction de son propre marché PPMAH sur l'Eure aval.

Aujourd'hui, suite à la fusion, il paraît opportun d'avenanter les 2 marchés lancés par le SBV4R afin d'y inclure le territoire de l'ancien SIRE 2 et ainsi obtenir des rendus cohérents sur l'ensemble du territoire du SEBV.

Après échanges avec le service juridique du syndicat (ELI) et l'avis de la préfecture d'Eure-et-Loir, les marchés peuvent être avenantés par application de l'article L. 2194-1 complété par l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique indiquant : « *le marché peut être modifié lorsque, sous réserves de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial* ».

Après échanges avec les bureaux d'études recrutés pour ces marchés, les nouvelles tranches seront de l'ordre de 70 000 € HT maximum pour le PPMA et de 90 000 € HT maximum pour le PPMH.

La présente délibération a donc pour objectif d'autoriser la prise d'avenants des marchés 2022-02 (PPMA) et 2023-04 (PPMH) par l'ajout de tranches optionnelles « Eure aval ».

Ainsi, avec avenants, les principales caractéristiques des marchés sont :

	Marché PPMA	Marché PPMH
Type	Marché d'appel d'offres ouvert (Marché formalisé)	
Montants des tranches des marchés initiaux	TF : Vesgre (43 725 € HT) TO 1 : Blaise (56 125 € HT) TO 2 : Eure (75 200 € HT)	TF : Vesgre (29 650 € HT) TO 1 : Blaise aval (35 975 € HT) TO 2 : Eure (91 300 € HT) TO 3 : Blaise amont (27 150 € HT)
	175 050 € HT	184 075 € HT
Montants estimés des tranches supplémentaires	TO 3 : Eure aval (70 000 € HT)	TO 4 : Eure aval (90 000 € HT)

⇒ **Montage financier** : Ces marchés ont déjà fait l'objet de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers, qui ont été acceptées. Les tranches supplémentaires feront l'objet de demandes de subventions supplémentaires.

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical l'autorisation donner au Président pour conclure des avenants aux marchés PPMA et PPMH du SBV4R afin d'intégrer le territoire de l'ancien SIRE 2 :

Vu les articles L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-07 du SBV4R relative au lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la définition d'un PPMHA sur le territoire du SBV4R ;

Vu la délibération n°2023-07 du SBV4R relative au lancement d'un marché de prestations intellectuelles pour la définition d'un PPMH sur le territoire du SBV4R ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024355-0002 du 20 décembre 2024 portant création du Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre (SEBV) par fusion entre le Syndicat Intercommunautaire de la Rivière Eure 2^{ème} section (SIRE 2), le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). ;

Vu les statuts du syndicat SEBV ;

Considérant la reprise des marchés du SBV4R et du SIRE 2 par le syndicat SEBV nouvellement formé au 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant le courrier du 14/02/2025 de la Préfecture d'Eure-et-Loir confirmant au syndicat la possibilité d'avenanter les marchés du SBV4R ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **D'autoriser le Président** à conclure des avenants aux marchés publics d'étude relatifs au PPMA et au PPMH, lancés par le SBV4R, afin d'y intégrer le territoire du SIRE 2 par la création de tranches optionnelles ;
- **D'autoriser le Président** à créer les tranches optionnelles correspondantes, pour un montant maximal de 70 000 € HT concernant le PPMA et de 90 000 € HT concernant le PPMH ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ces marchés et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations des présents marchés y compris les avenants et les demandes de subventions relatives ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des projets.

Le Président,

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE


Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 08 juillet 2026

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Stéphane LEMOINE



SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :
- 8 JUL. 2026
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX

